Délibération CA-2018-44
du Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 5 octobre 2018

Approuvant la composition de la commission des statuts

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 10 novembre 2017 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) du 10 novembre 2017 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;
Vu l'arrêté n°2018-126 portant appel à candidature des membres de la commission des statuts ;
Vu l'arrêté n°2018-138 portant prolongation de l'appel à candidature des membres de la commission des statuts ;
Vu les candidatures reçues ;
Vu la composition de la commission des statuts proposée à la validation du Conseil d'administration par le Président.

Considérant que, conformément à l'article 26 des statuts susvisés : *« Le conseil d'administration peut créer des commissions d'études ou des commissions techniques à caractère consultatif destinées à assister les conseils et le président de l'université dans leurs tâches respectives. La liste de ces commissions est annexée aux présents statuts. Le Règlement intérieur de l'université en détermine également les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement. »*

Considérant que, conformément à la combinaison des articles 54 et 55 du règlement intérieur susvisé, *« Toute intéressée et tout intéressé, pourvu qu'elle ou il soit membre de l'Université, peut présenter sa candidature auprès de la Présidente ou du Président de l'Université. (...) Le Conseil d'administration valide une liste établie à partir des candidatures reçues.*
Les commissions des moyens et des statuts sont composées de 21 membres siégeant avec voix délibérative :

- *la Vice-présidente ou le Vice-président du Conseil d'administration, membre de droit ;*
- *douze représentantes ou représentants parmi les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, les enseignantes et enseignants, les chercheuses et chercheurs ;*
- *cinq représentantes ou représentants parmi les personnels BIATSS ;*
- *trois représentantes ou représentants titulaires parmi les usagers et trois représentantes ou représentants suppléants parmi les usagers.*

Les Présidentes ou les Présidents de ces commissions sont désignés par la Présidente ou le Président de l'Université parmi les membres élus de ces commissions. Le mandat des membres de ces commissions expire en même temps que les mandats, respectivement, des représentantes et représentants des personnels et des usagers au Conseil d'administration. Il est renouvelé dans les quatre mois de la date d'élection des membres de ce conseil. »

Considérant la composition suivante proposée à la validation du Conseil d'administration par le Président :

En qualité de représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs :
Sylvie CONDON
Dominique DE GEEST
Anne-Sophie GODFROY-STRAUSS
Joan LE GOFF
Jean-Marc LEBLANC
Nicolas LIGNEUL
Olivier MEIER
Lynda MOKDAD
Elisabeth PELZ
Pierre PORTERO
Lolita RUBENS
Philippe THIARD

En qualité de représentants des personnels administratifs (BIATSS) :
Laurent ALIBERT
Beatrice PERRUCHOT

Marie-Helene HOULES
Evelyne SCHINDLER
Sylvie COSTES

En qualité de représentants titulaires et suppléants des usagers :
Caroline NGUYEN (titulaire) / Nicolas CHARVIN (suppléant)

Considérant que les arrêtés susvisés portant appel à candidatures et prolongation de l'appel à candidatures à la Commission des statuts en date du 11 et du 26 septembre 2018 n'ont pas permis de recevoir un nombre de candidatures suffisant pour pourvoir à l'ensemble des sièges des représentants des usagers ;

ARTICLE UNIQUE : Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 5 octobre 2018 en formation plénière, approuve la composition de la commission des statuts à l'unanimité des 28 membres présents ou représentés.

Fait à Créteil, le 5 octobre 2018

La Vice-Présidente du Conseil d'administration

Marie-Albane de SUREMAIN

Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES, 61, avenue du Général de Gaulle - 94010 Créteil
Tél. +33 (0)1 45 17 10 31 conseilsetcommissions@u-pec.fr